

la semaine, on peut affirmer, même en tenant compte des circuits d'abonnements qui font passer à tour de rôle le même rouleau par divers théâtres, que le bureau de censure devrait siéger plusieurs heures par jour. Qu'arrive-t-il en fait ? Les censeurs, au lieu de siéger ensemble, suivant l'intention de la loi, se délèguent leurs pouvoirs alternativement, quand ils n'abandonnent pas le tout à la discrétion du seul secrétaire.

Les remèdes nécessaires

Telle est la situation du cinéma à Montréal, à Québec, et l'on pourrait dire, dans toutes les villes de la province. Situation déplorable et qui appelle, si nous avons quelque souci de l'avenir moral de notre race, un prompt remède.

Disons d'abord que nous ne préconisons pas la suppression. Le cinéma existe et il existera. Il faut en prendre son parti. La volonté de le supprimer serait d'une réalisation impossible. D'ailleurs, ce n'est pas le cinéma qui est mauvais, c'est l'usage qu'on en fait.

Donc, c'est à l'abus qu'il faut s'attaquer. L'épuration des cinémas est une tâche lourde. Elle n'est pas impossible. D'autres l'ont accomplie — tel l'État de Pensylvanie — avec des concours moins puissants que ceux sur lesquels nous avons droit de compter. Ne serait-ce pas une impardonnable lâcheté de la part des honnêtes gens que de fuir la lutte et de laisser le champ libre aux pires ennemis de la société ? Les armes ne font pas défaut. J'ai essayé de les grouper sous trois titres principaux :

- 1° L'action concertée des citoyens,
- 2° L'action législative,
- 3° L'établissement de bons cinémas.

Action concertée des citoyens

Dans une ville comme Montréal où les catholiques constituent les deux-tiers de la population, si chacun d'eux prenait conscience de ses devoirs sociaux, le problème de l'épuration des cinémas, ainsi que beaucoup d'autres chaque jour plus inquiétants, seraient vite résolus. Il suffirait en